



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°17

Réunion du : Mercredi 27 avril 2022

À : 19h00

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Laurence ANTIMI, MM. Patrick BEL ABBES, Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Mme Rosette GERMANO, M. Yassine KHELIF, Mme Véronique LAINE, MM. Roger LAURENZI, Antoine MANCINO, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Willy PONT, Mathieu SAVY, Patrick SCALA, Erick SCHNEIDER, Michel SERRE

Excusé(s) : Mme Stéphanie CHAZAL, M. Vincent CASERTA.

Assiste(nt) à la séance Mme Florence DERBESY, MM. Raphaël BOUTIN et Laurent MOURET

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction pour une réunion par voie électronique.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve les procès-verbaux du Comité de Direction du mercredi 23 mars 2022 et du Bureau Exécutif du vendredi 4 mars 2022.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

a. Condoléances

A la suite du décès de M. André DONATI, Dirigeant de l'OGC NICE, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de la sœur de M. John SMITH, Président de la Commission des Arbitres du District Grand Vaucluse, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de la maman de Hakim SALIH, Directeur du District Grande Vaucluse, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

b. Félicitations

Le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs félicitations à M. Simon AMZALLAG, candidat au concours arbitre F4 et major de sa promotion.

3. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

Laurent MOURET, D.T.R, fait un point sur l'actualité et les journées événementielles avec :

- le défi CUP qui s'est très bien passé à Sisteron ;
- l'annulation de la journée des U11 pour intempéries ;
- le festival U 13 pour la qualification en U 13 national avec la participation de 16 équipes garçons et 12 équipes filles à Lorgues les 14 et 15 mai 2022 ;
- l'inter Ligue Futsal U 15 et U 18 à Miramas ; les U18 ayant gagné tous leurs matches et 3 joueurs vont être appelés dans le groupe France U19 ;
- les évaluations au mois de mai du BMF, BMF apprentissage et BEF ;
- l'évocation dans un prochain Comité Directeur de l'évolution du PPF ;
- la présence de la Commission Nationale du Statut des Educateurs le lundi 2 mai 2022 au siège de la Ligue.

Il soulève une problématique concernant le Défi Cup Régional avec le désistement de 2 clubs à 2 jours de la compétition pour raisons diverses : ROUSSET SPORTS et EP MANOSQUE.

Des moyens financiers, humains sont engagés sur l'organisation de cet évènement.

Le Comité de Direction décide de sanctionner les 2 clubs, en application de l'article 200 des Règlements Généraux de la FFF, d'une interdiction de participation à la phase régionale du Défi CUP pour la saison 2022/2023 ; un courrier leur sera adressé.

4. AFFAIRES SPORTIVES

Noël MANNINO fait part du nouveau protocole « Covid » mis en place par la FFF sur les compétitions nationales afin de garantir le déroulement de la fin des Championnats nationaux et ne pas avoir à gérer des reports sur les dernières rencontres de la saison alors qu'elles doivent se dérouler le même jour au même horaire, avec la suspension pour les 3 derniers matches des championnats nationaux de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ce principe s'appliquant également aux phases finales et aux phases d'accession nationale.

En l'absence de report de la rencontre, l'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse.

Le Comité de Direction décide d'appliquer ce protocole aux compétitions régionales afin de ne pas décaler les journées de championnat.

5. AFFAIRES JURIDIQUES

a. Décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 19 avril 2022 – demande en révision formulée par le District de Provence

Match du 11.12.2021 : SC ALLAUCH / EUGA ARDZIV (Championnat National 1 U 19) – résultat acquis sur le terrain.

La C.F.R.C. dit qu'il n'y a pas lieu de réviser la décision de la Ligue Méditerranée.

b. Irrecevabilité de la demande de conciliation : dossier F. PONTHEU c/ LMF

Le Comité de Direction prend note de la décision du CNOSF déclarant la demande de conciliation présentée par M. PONTHEU irrecevable au titre du préalable obligatoire de conciliation, en application de l'article R.141-7 du code du sport.

6. POINT DISTRICT DU VAR

M. William PONT, Président du District du Var, fait part des travaux du siège de District et de sa volonté d'obtenir des aides financières. Un rendez-vous sera fixé afin d'étudier tous les dispositifs.

7. DIVERS

- l'intervention de M. Patrick SCALA, Président de la C.R.T.I.S., est reportée à la réunion prochaine du Comité de Direction en présentiel. Un temps de parole lui sera donné également lors du prochain Bureau Exécutif.
- M. Eric BORGHINI intervient sur la réforme des championnats nationaux seniors.
- M. Jean Louis DISTANTI fait part de l'excellent accueil qui a été réservé aux joueurs et délégation du Pôle Espoir lors de leur séjour à Toulouse et adresse ses remerciements au Comité de Direction qui a permis ce déplacement.

La séance est levée à 20h15.

Eric BORGHINI
Président